



BULLETIN D'INFORMATION

FOCUS

- Recensement de la population page 4
- SATELC, réaménagement secteur du Loup page 6
- Opération touristique des Granges page 7

DOSSIER page 14
Classement des meublés de tourisme



la Clusaz

Haute-Savoie - France

JANVIER 2013



LE MOT DU MAIRE

Mes très chers (es) Amis (es) Cluses,

Nous venons de terminer une saison estivale riche en évènements et animations grâce à la grande compétence des personnes chargées de la faire vivre et de l'animer. Au cours de cette saison, de grands travaux qui marqueront durablement l'avenir de notre commune de notre station, ont vu le jour.

Nous avons rénové de nombreux réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, d'électricité, d'éclairage public qui étaient tous en mauvais état du fait de leur ancienneté. Tous ces travaux ont créé des désagréments aux riverains ainsi qu'à tous ceux qui empruntaient nos routes, mais il faut comprendre que l'enneigement nous empêche tous travaux durant les six mois d'hiver et qu'il ne nous reste que la moitié de l'année pour réaliser, ce qu'une autre commune fait en un an.

La rénovation des remontées mécaniques sur le secteur Village-Crêt du Loup a débuté par le secteur du haut. Des travaux de piste importants ont été réalisés et le snow-park remodelé. Le confort des skieurs s'en trouvera grandement amélioré.

De nombreuses manifestations seront organisées au cours de la saison d'hiver 2013, parmi lesquelles, la Coupe du Monde de ski de fond, le Radikal Mountain, et les Jeux Mondiaux militaires à la fin mars.

L'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit normalement, toutes les informations sur ce sujet sont disponibles à la mairie.

Grâce aux efforts de l'Office de Tourisme et du SIMA, les réservations pour la saison à venir sont très encourageantes, mais des erreurs de positionnement sur les tarifs d'hébergements nous fragilisent par rapport à nos concurrents. Il est regrettable que les sociaux professionnels ignorent ce bel outil de travail qu'est la SEM touristique, créée pour aider tous les cluses concernés par l'accueil de la clientèle, à commercialiser notre belle station.

Avec ce mois de décembre qui nous fait revivre les hivers d'antan la saison se présente sous les meilleurs auspices. Nous avons l'espoir de vivre une saison exceptionnelle.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013 et vous souhaitons une excellente saison à tous.

Le Maire, André VITTOZ

RECENSEMENT DE LA POPULATION : ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE 2013

Cette année, vous allez être recensés.

Le recensement se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

*Votre participation est essentielle
et obligatoire.*

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

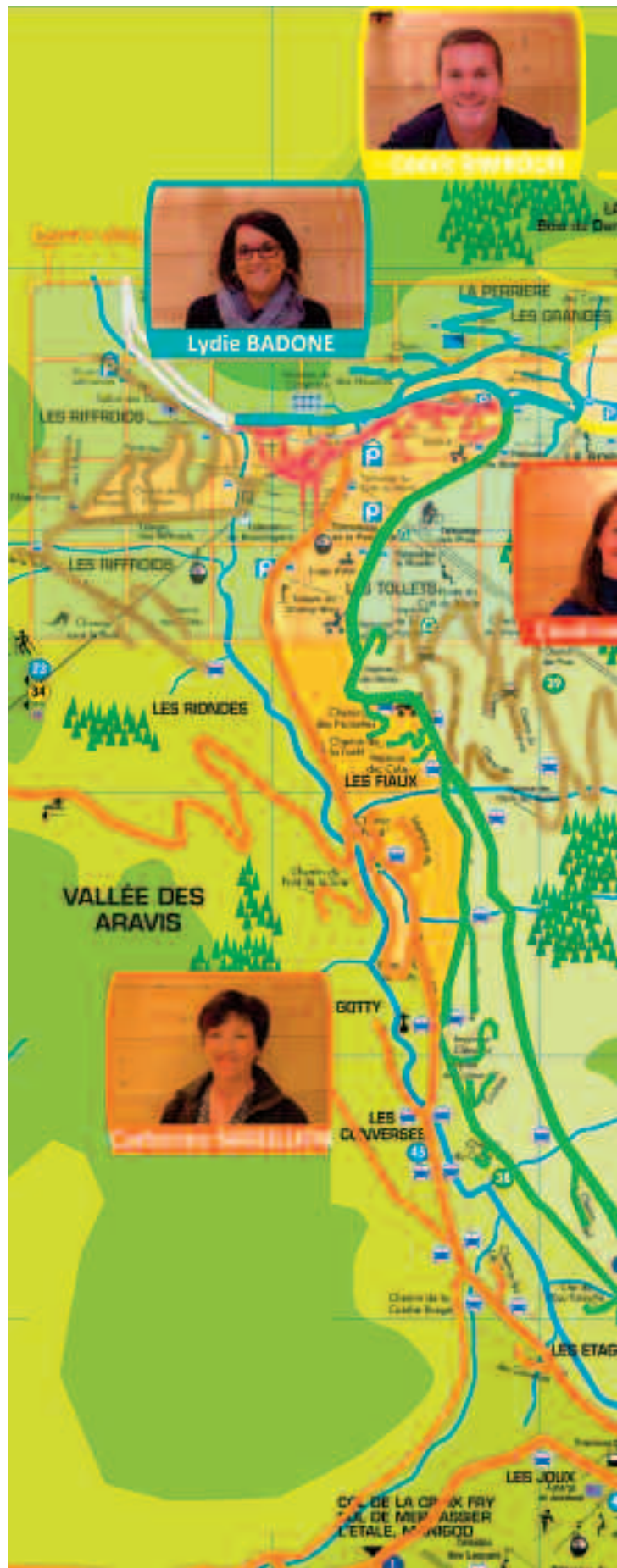
Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils influent également sur les recettes communales au niveau des dotations de l'Etat basées en partie sur la population DGF (population permanente et nombre de logements secondaires). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

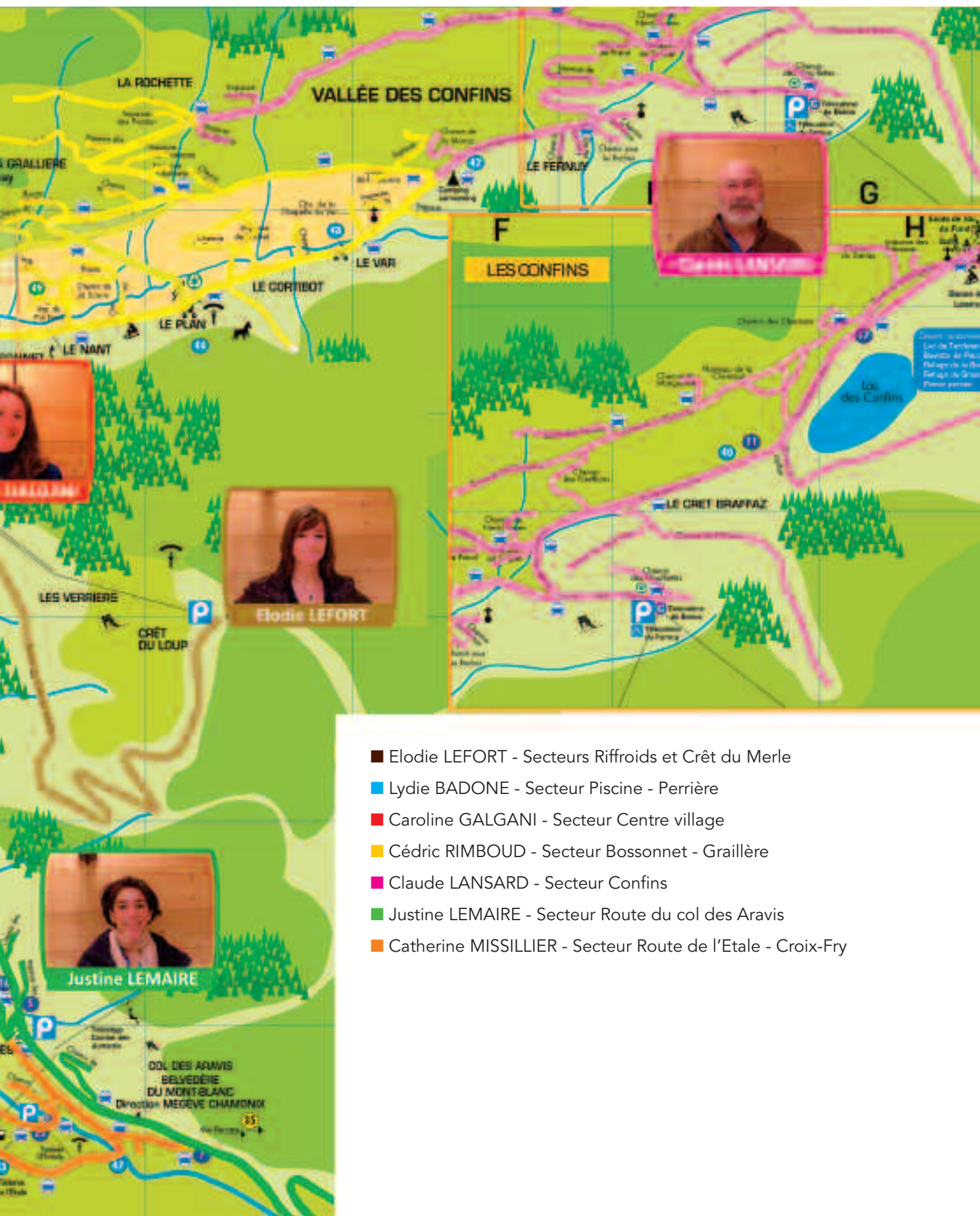
Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Je vous remercie par avance de votre participation.



*L'équipe du recensement au grand complet, accompagnée
par Monsieur le Maire*



FOCUS



LES TRAVAUX DU CRÊT DU LOUP, FIN DU PREMIER ACTE

Dans le bulletin du mois de juillet, nous avons décrit le projet de réaménagement du Crêt du Loup. Les travaux ont pris fin mi-octobre.

Il ne manquait alors qu'une chose : la neige qui est finalement tombée début novembre. Un coup de chance ? Pas si sûr...



Peut-être, en effet, la récompense d'un travail bien fait et... La promesse d'un bel hiver qui permettra à notre clientèle de profiter pleinement de ces nouveautés :

- Un télésiège débrayable - 6 places - du Crêt du Loup,



- Un télésiège à pinces fixes - 4 places - du P'tit Loup,



- La piste du Mini Loup et du Slop style du Louveteau.



OPÉRATION TOURISTIQUE DES GRANGES

La Commune de La Clusaz, propriétaire d'un tènement immobilier au lieu-dit Les Granges, avait lancé un appel à candidats pour la réalisation d'une opération touristique sur ce terrain.

C'est le projet "Park & Suites By Serge Blanco" qui a été retenu.

Le permis de construire a été délivré le 26 octobre 2012 sous le n°PC n°74.080.11X0033 à la société OCEANIS Promotion immobilière, chargée de réaliser le projet pour un ensemble totalisant une capacité d'hébergement de 670 lits. Ce permis est public et peut être consulté au service urbanisme de La Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Dans le détail, l'opération se composera de deux parties juridiquement distinctes :

- Dans la zone haute et basse du terrain, une partie en résidence de tourisme classée 4 étoiles composée de 5 chalets collectifs soit 157 unités d'hébergement touristique réparties en T1, T2 et T3. Le terrain correspondant à cette partie est destiné à être vendu à l'opérateur.

- Dans la zone centrale, une partie hôtel classé 4 étoiles composé de 30 chambres et suites ainsi qu'une balnéothérapie avec soins bien-être sous le label Serge Blanco, salle de séminaire, garde d'enfants et bar-restaurant. Le terrain correspondant à cette partie est loué à l'opérateur par le biais d'un bail à construction.

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble, l'opérateur réalisera également des parkings qui se situeront en sous-sol, sous l'emprise des bâtiments principaux. Des logements pour le personnel sont prévus. Il y aura des locaux à skis pour la clientèle hébergée mais également pour les personnes désirant venir profiter des services proposés dans l'espace bien-être.

Le chantier, qui devrait débuter dès le printemps 2013 devra s'achever pour la saison d'hiver 2015 / 2016 c'est-à-dire une livraison programmée en décembre 2015.



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA MAIRIE

La première édition du site internet de la Mairie www.laclusaz.org datait de 2003. Malgré une mise à jour régulière, il est devenu désuet. Il a été décidé de faire une refonte du site avec le même prestataire : la société B2f, dans le but de lui redonner une dynamique. La municipalité a choisi d'harmoniser la page d'accueil avec celle de l'Office du Tourisme, mettant l'accent sur une recherche d'informations plus rapide et efficace et en offrant plus de services.

Voici la maquette de la page d'accueil :



Les objectifs du site sont d'informer et communiquer avec les citoyens et optimiser la qualité du service public.

En effet, il sera possible de régler les factures d'eau en ligne. Si ce système s'avère satisfaisant, nous pourrions étendre ce service à d'autres domaines.

A noter comme nouvelles fonctionnalités : le site sera entièrement traduit en anglais, la fonction AAA permettra une meilleure accessibilité des contenus pour les déficients visuels, des "liens malins" permettront un accès direct vers les rubriques les plus consultées, les actualités seront présentes sur la page d'accueil pour une meilleure information.

INSCRIRE SON ENFANT À LA CRÈCHE

La crèche "Les Mouflets" accueille 27 enfants dont 10 bébés âgés de 2 mois et demi à 14 mois et 17 enfants âgés de 14 mois à 3 ans.

La priorité est donnée aux familles de La Clusaz. Cependant, les familles extérieures peuvent également bénéficier de ce service en fonction de la disponibilité. Une majoration tarifaire leur est demandée, ainsi qu'une confirmation deux mois avant l'entrée définitive de l'enfant.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, pensez à effectuer une préinscription dès la déclaration de votre grossesse.

ARBRE PAMA

L'arbre planté derrière l'église à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage La Clusaz - Aravis / Pama - Kompenga a été déplacé en raison des travaux d'aménagement du Centre. Il est désormais situé au Square des Edelweiss.



COLLECTE DE SANG DATES A RETENIR

Les prochaines collectes de sang à La Clusaz se tiendront à la Salle des Fêtes les :

- **Lundi 18 février** • **Lundi 29 avril** •
- **Lundi 05 août** •

PV ÉLECTRONIQUES

Finis le procès verbal manuscrit sur papier (ou timbre amende)... Dès cet hiver et grâce à une aide de l'Etat, la police municipale va être équipée de boîtiers électroniques pour verbaliser les infractions relatives à la circulation routière et au stationnement. Le PV électronique, va être mis en place au niveau national : c'est un dispositif de contravention dématérialisée pour plus d'efficacité.

Concrètement : Lors d'une infraction, l'agent la constate et la relève avec un outil dédié (boîtier électronique). Les données de l'infraction sont ensuite télétransmises depuis le service verbalisateur au centre national de traitement de Rennes. Le titulaire est alors identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention est finalement édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise. Le contrevenant doit alors payer l'amende (ou la contester en envoyant un courrier à l'Officier du Ministère Public compétent en fonction du lieu où l'infraction a été relevée).



En cas d'infraction, le policier municipal pourra déposer ce type de papillon sur votre pare brise pour vous prévenir.

Ce nouveau système présente de nombreux avantages pour les citoyens et les services. Tout d'abord l'enregistrement électronique des données évite les erreurs de transcription. L'avis d'information réduit quant à lui le risque de perte ou de vol de timbre-amende et ainsi les éventuelles majorations. Enfin, de nouveaux moyens de paiement, notamment par Internet ou par téléphone sont désormais également offerts.

STATIONNER À LA CLUSAZ : LES NOUVEAUTÉS

Une **zone bleue** a été mise en place dans le centre du village (arrêté municipal n°12/180 en date du 15 novembre 2012). Le stationnement est à durée limitée : **1 heure maximum**, gratuit mais contrôlé par disque, tous les jours sans exception : de 7 heures à 20 heures.

Les zones concernées sont :

- Le Parking du Pré de Foire,
- Le Tour de l'Eglise,
- La Place Jean Premat,
- Le Parking du Vatican.

Ce choix de stationnement permet de faciliter l'accès aux commerces, aux services, aux équipements publics et favorise la rotation des véhicules.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque bleu européen est obligatoire. Exit les anciens disques indiquant l'heure d'arrivée et l'heure de départ avec une amplitude de stationnement maximale de 1h30. Les nouveaux disques ne comportent qu'une seule fenêtre, l'automobiliste indique uniquement son heure d'arrivée. Le temps maximal autorisé n'est plus "standard" mais déterminé librement par la collectivité. Des panneaux de signalisation informent l'usager de la durée de stationnement autorisée. A La Clusaz, elle est fixée actuellement à 1 heure.



Les disques européens, sont disponibles chez les commerçants de la station et à l'Office du Tourisme.

Autres changements à noter :

- Au niveau **des deux parkings**, Salon des Dames et Centre Village, **la première heure de stationnement est gratuite** (au lieu d'une demi-heure les années précédentes).
- Pour améliorer les conditions de stationnement et dans le cadre d'un aménagement futur, un horodateur sera installé sur le parking de la Ruade.

DÉNEIGEMENT

Pour que les opérations de déneigement se déroulent dans les meilleures conditions, dans la mesure du possible, nous conseillons aux propriétaires de véhicules de se garer la nuit dans les parkings souterrains. Un tarif réduit est appliqué dans les deux parkings, à savoir 0,40 € par heure, de 23 heures à 7 heures.

GÉNÉRATIONS CFMM : 1963 - 2013



C'est le 1^{er} juin 2013 que le Centre de Formation aux Métiers de la Montagne fêtera le 50^{ème} anniversaire de l'établissement. C'est en effet en 1963 que la "Maison Familiale Rurale de garçons" fut créée par un groupe d'hommes des vallées de Thônes et devint ensuite le CFMM en 1978.

Cinq décennies au service des agriculteurs des Aravis puis des territoires de montagne en général avec des évolutions permanentes des formations pour permettre aux jeunes de **vivre et travailler à la montagne toute l'année**.

Quelques chiffres pour l'année 2011 / 2012 :

230 élèves et étudiants dans les formations initiales et sportives historiques du CFMM, dont :

- 46/49 ont réussi le Bac pro. aménagements paysagers,
- 18/24 le Bac Technologique STAV,
- 17/22 le BTS gestion et protection de la nature,
- 44/82 ont réussi les différents tests ou épreuves sportives auxquelles ils se sont présentés :
 - Probatoire du brevet d'état d'accompagnateur en montagne,
 - Tests techniques des brevets d'état de moniteur de ski,
 - Eurotest en ski alpin et capa. du monitorat de ski de fond,
 - Préformation en ski alpin et de fond,
 - Tests pisteur en ski alpin et ski de fond.
- 9/13 le tronc commun général (TCG),

25 jeunes élèves ou adultes extérieurs ont réussi soit le BNSSA (secours aquatiques) ou le BP JEPS activités aquatiques (maitre-nageur),

11 élèves, anciens élèves ou adultes extérieurs ont préparé et réussi le CQP (certificat de qualification professionnelle) opérateur de parcours aventure,

166 stagiaires (élèves et extérieurs) qui se sont préparés aux différents diplômes des métiers du secours : PSC 1 / PSE 1 / PSE 2 / FMA (recyclage annuel des pisteurs secouristes et des maitres-nageurs).

Toutes ces réussites sont à attribuer en premier lieu aux jeunes et aux adultes en formation mais elles auraient été impossibles sans les compétences d'encadrement de nos formateurs et de nos maîtres de stage : entreprises du paysage, services techniques de nos communes, écoles de ski et services des pistes de notre territoire, espaces aquatiques et autres intervenants locaux. Merci tout particulièrement à nos maîtres de stage de La Clusaz et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le projet du CFMM est de répondre aux besoins de formation des territoires de montagne et de plus en plus il s'ouvre vers les formations pour adultes, en particulier dans le secteur du secourisme. Les demandes peuvent être individuelles ou concerner les entreprises et collectivités ; elles peuvent être délocalisées à la demande.

Comme vous le savez, nous travaillons désormais dans des locaux neufs et fonctionnels suite au programme de rénovation et d'agrandissement qui s'est déroulé entre 2010 et début 2012. Ces investissements (travaux et mobilier) pour un montant de 200 000 € ont été financés à 50 % par la région Rhône-Alpes et réalisés à 50% par des entreprises locales (massif des Aravis).



Le 1^{er} juin 2013 permettra de fêter avec de nombreux anciens élèves et partenaires ces cinquante années de réussite et, modernité oblige, dès maintenant vous pouvez vous rendre sur la page Facebook spécialement dédiée à l'évènement afin de compléter notre base adresse : Generations cfmm

CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) INTERCOMMUNAL

Afin de respecter les dispositions de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) du 30 décembre 2006 qui impose aux communes ou à leur groupement de contrôler les installations d'assainissement non collectif avant le 30 décembre 2012, les trois communes adhérentes au SE2A (La Clusaz, Le Grand Bornand et Saint Jean de Sixt) ont décidé de créer un SPANC à l'échelon intercommunal. Ce service a pour vocation de contrôler l'ensemble des installations individuelles d'assainissement non collectif.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle de conception (lors de l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme ou lors du projet de réhabilitation),
- Contrôle de réalisation en cours de chantier d'assainissement,
- Contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement des installations existantes,
- Conseils aux particuliers et aux professionnels concernant l'assainissement non collectif.

Le SPANC est un service à caractère industriel et commercial, au même titre que le service d'alimentation en eau potable et le service d'assainissement collectif, dont les dépenses doivent être couvertes par des redevances perçues auprès des usagers.

La redevance de contrôle et de diagnostic des installations existantes d'un montant de 32,45 € annuel TTC est prélevée par la commune via le rôle d'eau potable et est reversée au SE2A (Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Aravis).

LA PRIME FIXE...

Petit rappel du système de facturation en vigueur sur les communes rattachées au Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Aravis, et notamment la mise en place de la prime fixe qui a été instaurée pour financer les investissements du service (charges fixes), investissements relativement conséquents dans la mesure où les infrastructures liées à l'eau et à l'assainissement ont été dimensionnées en fonction de la capacité d'accueil de la commune.

La prime fixe est modulée par rapport au nombre de logements desservis par le compteur, avec un coefficient de majoration applicable aux hôtels de tourisme (+ 0,10 par chambre), aux hébergements collectifs (+0,04 par lit) ainsi qu'aux emplacements de camping-caravaneige (+ 0,10 par emplacement).

Dans un souci d'équité, il a été décidé d'appliquer un coefficient de majoration aux chambres d'hôtes, (+ 0,10 par chambre) et d'établir les mobiles homes en tant qu'unité logement.

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS SENSIBLES : TOURBIERE DE BEAUREGARD ET COMBE A CLAUDIUS

Dans le bulletin de 2010, nous vous avons fait part du travail mené sur la connaissance des milieux naturels et des zones humides de la commune. La démarche a depuis été poursuivie avec les différents acteurs du territoire (Direction Départementale des Territoires, conservatoire départemental des espaces naturels ASTERS, fédération des chasseurs, professionnels de la montagne...) et a permis à la commune d'obtenir le classement en arrêté préfectoral de protection de biotope de 2 secteurs :

- La Combe à Claudius,
- La tourbière de Beauregard.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un classement réglementaire qui vise à protéger et conserver le milieu de vie (aires de reproduction, alimentation, repos) des espèces animales et végétales protégées au niveau national ou régional. Dans un périmètre précis, il prévoit des mesures d'interdiction, de limitation et de gestion qui sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre biologique.

LA TOURBIERE DE BEAUREGARD

L'ensemble du plateau de Beauregard est connu comme étant particulièrement humide, avec notamment la tourbière qui bénéficie déjà d'une protection pour la conservation de l'habitat de plantes spécifiques. Le "prolongement" de cette tourbière constitue l'habitat de 3 espèces de plantes protégées (la laïche des tourbières, la laïche pauciflore et le scirpe de Hudson). A noter la présence d'une plante carnivore rare, la Drosera, dont l'extrémité des feuilles est munie d'une goutte de glue. L'insecte, pensant se désaltérer, se retrouve collé puis enseveli par la feuille avant d'être digéré !



Drosera de la tourbière de Beauregard

Le périmètre déjà protégé de la tourbière a donc été étendu au nord et le nouvel arrêté prévoit notamment :

- **La protection des équilibres biologiques** : poursuite des activités traditionnelles, interdiction de cueillir les plantes, interdiction des nuisances sonores et de circulation des véhicules autres que ceux destinés aux activités autorisées... A noter que le passage des skieurs de fond continue à s'exercer librement mais que le campement et le bivouac y sont interdits.
- **L'interdiction de tous travaux** susceptibles de porter atteinte au milieu.

La gestion du site sera assurée par le comité de pilotage du site Natura 2000 du "plateau de Beauregard".



Périmètre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la tourbière de Beauregard

LA COMBE A CLAUDIUS

La combe à Claudius, située derrière les pistes de ski de l'Etale, fait partie du grand ensemble de l'Envers des Aravis. Ce beau secteur naturel situé entre 1300 et 2100m d'altitude présente un fort intérêt paysager et biologique, encore exempt de tout aménagement. La mosaïque d'habitats riches de la combe convient parfaitement à de nombreuses espèces de faune et flore, rares ou protégées.



La flore est notamment caractérisée par l'orchis très odorant, la primevère oreille d'ours et le sabot de Vénus, orchidée emblématique qui demeure néanmoins très rare.

Sabot de Vénus (J.HAHN-2004)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Concernant la faune, la combe voit la présence de plusieurs espèces de chauves-souris qui s'installent soit dans les cavités des arbres, soit dans les grottes présentes dans les falaises pour le gîte nocturne, l'accouplement et l'hibernation.



*Murin de Daubenton
(M.SOL 2008)*

La faune typique des espaces alpins (chamois, chevreuil...) y trouve également refuge, gîte et couvert. Le tétras-lyre s'y reproduit et fréquente ce versant nord très froid où il hiverne sous la neige poudreuse en creusant des galeries. Il est ainsi très sensible au dérangement par les skieurs, qui l'obligent à s'envoler et à dépenser de l'énergie inutilement.

Tout comme le tétras-lyre, un chamois qui court 30 mètres dans la poudreuse perd l'équivalent de 8 jours d'alimentation d'été !



Tétras-lyre (chasseurs74.fr)

L'arrêté préfectoral vise donc à protéger l'ensemble de ces espèces de la combe à Claudius avec comme mesure principale **l'interdiction des pratiques du ski sous toutes ses formes (montées et descentes) et des raquettes à neige.**



Comme pour la tourbière de Beauregard, la cueillette des plantes, les nuisances sonores, la circulation des véhicules autres que ceux destinés aux activités autorisées et les travaux y sont notamment interdits.

Conformément au code de l'environnement, les personnes ayant contrevenu à l'arrêté préfectoral seront punies de peines prévues par son article R415-1 (750 € d'amende).

La gestion du site sera assurée par le comité de pilotage du site Natura 2000 des Aravis.

DOSSIER

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME FIN DE VALIDITÉ DE VOTRE CLASSEMENT

La loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement ont apporté de nombreuses modifications concernant le classement des meublés de tourisme. Ces changements concernent aussi bien les organismes chargés du classement que la procédure.

Concernant les organismes de classement, vous pouvez dorénavant faire appel à différents organismes, le SIMA (Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis, en charge du classement sur le territoire depuis 1993) mais également l'UDOTSI 74, les Gîtes de France ou bien des organismes privés accrédités par le COFRAC. Cette ouverture du classement aux organismes privés nous a contraint à rendre les visites payantes.

Le tarif de la visite de classement a été fixé par le Comité Syndical du SIMA comme suit :

• Studio et 2 pièces	100 €
• 3 et 4 pièces	130 €
• 5 pièces et plus	150 €

Le nouveau classement aura une durée de validité de 5 ans identique à l'ancien classement. L'investissement financier représente donc une dépense de l'ordre de 20 à 30 euros par an pour la durée du classement.

**Si vous possédez un meublé de tourisme
qui a été classé avant le 1^{er} juillet 2010,
votre classement est valable pour une durée
de 5 ans à compter de la date de décision.**

Pourquoi classer ?

Même si le classement n'est pas obligatoire, il est vivement recommandé car il présente certains avantages :

- Une fiscalité plus intéressante pour le régime Micro Bic avec une augmentation du plafond de 32.600 € à 81.500 € ainsi qu'un abattement de 71 % au lieu de 50 % pour un meublé non classé,
- Une classification précise du bien locatif avec éléments quantitatifs et qualitatifs,
- La possibilité de communiquer, de se commercialiser et de se promouvoir dans les brochures ou sites internet des organismes de tourisme comme les Offices de Tourisme, syndicats intercommunaux, centrales de réservation, ou sites internet,

- La possibilité d'adhérer à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), qui permet d'accepter les règlements en chèques vacances.

Procédure de classement

Les élus du SIMA ont souhaité continuer à vous assister dans les démarches de classement et c'est pour cette raison qu'ils ont maintenu la possibilité d'une visite de pré-diagnostic **gratuite** afin de vous permettre de vous situer dans le nouveau classement.

Ce pré-diagnostic peut être réalisé avec ou sans votre présence et nous pouvons passer prendre les clefs en agence ou auprès de tout autre organisme.

Un rapport vous sera adressé à l'issue de ce pré-diagnostic. Vous pourrez alors commander la visite de classement auprès du SIMA ou d'un autre organisme.

La procédure de classement se déroule comme suit :

- 1 • Demande de rendez-vous et visite d'inspection,
- 2 • Dans les 30 jours qui suivent la visite, nous vous transmettons le rapport : dossiers papier et numérique format PDF, et certificat de visite à afficher dans votre appartement,
- 3 • Vous disposez d'un délai de 15 jours pour accepter ou refuser le classement proposé. Sans réponse de votre part dans les 15 jours, le classement est définitivement acquis,
- 4 • Transmission par le SIMA de votre dossier à l'organisme touristique Savoie Mont-Blanc Tourisme pour enregistrement,
- 5 • **Vous recevez également la déclaration remplie à transmettre à la mairie (déclaration CERFA 14004*2), à remplir même si vous louez sans classement**
- 6 • Le cas échéant, envoi par le SIMA de la copie de la fiche technique aux agences ou établissements assurant votre commercialisation et remise du guide pratique du loueur pour les nouveaux.

Nouvelles normes

Elles ont été fixées par l'arrêté ministériel du 2 août 2010 pour garantir une évaluation homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les 112 critères sont répartis en 3 grands chapitres : Equipements et aménagements, Services aux clients et Accessibilité et Développement durable.

Ces critères peuvent être obligatoires ou à la carte selon la classification demandée. D'autres sont optionnels ou non applicables. Le contrôle fonctionne selon un système à points.

Tous les éléments demandés doivent être dans la location au moment de la visite.

DOSSIER

Pour faciliter la compréhension de ces normes, le SIMA a édité un tableau récapitulatif avec les éléments obligatoires pour 1 étoile, puis les éléments complémentaires pour obtenir la catégorie supérieure jusqu'à 5 étoiles. Vous trouverez toutes ces informations sur le site www.aravis.com - Espace Hébergeurs.

Vous pouvez contacter Mme Anne Favre-Reguillon à la Maison des Aravis à Saint-Jean-de-Sixt soit par courrier ou par téléphone au 04.50.02.78.75 ou au 06.71.26.93.52 ou encore par mail : meubles@aravis.com.



Nous espérons que vous resterez fidèles au classement des Meublés de Tourisme et que nous pourrions toujours vous compter parmi nos dévoués propriétaires.

Les stations ne seraient pas si accueillantes sans vos lits classés.

UN EXEMPLE DE LA RÉNOVATION À LA LOCATION

Depuis plus de 10 ans, Patrick Thévenet avait en tête un projet alliant la rénovation d'appartements, la rentabilité locative et des prestations para-hôtelières. L'idée part d'un constat simple que nous avons tous fait... A savoir que la majorité du parc locatif de La Clusaz est obsolète, démodé ou fatigué et parfois même les trois à la fois.

Les appartements sont généralement entretenus mais ne correspondent plus (ou mal) aux critères d'excellence nécessaires sur un marché locatif devenu ultra concurrentiel. Il apparaît donc urgent et indispensable de rénover maintenant le parc locatif d'une manière volontaire et professionnelle.

Pour ce faire, l'agence ATHERAC, par le biais de "Loca-prestige" va proposer, dès cet hiver, le concept de rénovation avec loyers garantis. En effet, elle proposera une rénovation complète reprenant tous les critères hôteliers et de décoration dont la mise en œuvre sera entièrement assurée par elle-même.

Les appartements rénovés seront ensuite exploités professionnellement sous le régime fiscal de la para-hôtellerie (récupération de la T.V.A) avec un loyer garanti.

Les appartements bénéficieront d'un label "Loca-prestige" associés à des services tels que :

- Accueil personnalisé (accompagnement),
- Lits faits à l'arrivée,
- Fourniture automatique des draps et linge de maison,
- Disponibilité d'une femme de ménage pendant le séjour,
- Assistance du locataire par un "ange gardien",
- Services à la carte.

Les avantages pour les propriétaires accédants :

- Valorisation du patrimoine,
- Prise en charge totale de la rénovation,
- Rentabilité assurée,
- Plus value en cas de revente,
- Prestations hôtelières,
- Avantages fiscaux (récupération de la T.V.A sur travaux).

Les avantages pour la station :

- Transformation de "lits froids" en "lits chauds",
- Aucune création de "SHON" supplémentaire,
- Clientèle à pouvoir d'achat élevé,
- Taux d'occupation élevé, boostant considérablement la vente du forfait de ski.

Sébastien Masson, maître d'œuvre et son épouse Stéphanie, architecte d'intérieur assureront la partie rénovation.

Enfin, la réussite du projet repose sur **4 critères** :

- 1...** les appartements concernés devront se situer dans le village ou à proximité des pistes,
- 2...** La superficie minimum d'accès au projet est de 35 m²,
- 3...** une rénovation devra être de grande qualité,
- 4...** une exploitation sera liée à des services hôteliers.



TRAVAUX

TRAVAUX HYDRAULIQUES DU CHEMIN DU PRÉ DE FOIRE

Ces travaux destinés à la réhabilitation d'un collecteur d'eaux usées ont tenu toutes leurs promesses.

Au fond d'une fouille de plusieurs mètres de largeur et à 5 mètres de profondeur, un ancien réseau en béton, en grande partie effondré, a été découvert, laissant entrer généreusement l'eau de la nappe qui suit le torrent le Nom.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires et ont occasionné une prolongation du délai imparti à la réalisation de ce chantier (plus de 15 jours). La diminution d'eau parasite dans le réseau d'assainissement mesurée à l'entrée de la station d'épuration sera sans doute perceptible.



NOTRE PATRIMOINE : LA FERME DES DOMAINES

Comme annoncé dans le bulletin municipal de juillet 2012, différents travaux de finition ont été réalisés sur ce bâtiment dès la fin de l'été.

L'Association Patrimoine et Tradition, les riverains de la Ferme des Domaines et bien d'autres bénévoles, ont fait deux corvées pour couvrir le toit en tavaillons de mélèzes.



L'habillage en pierre du sous-bassement a été réalisé cet automne, avec les pierres d'origine.



Dans la continuité de l'aménagement de ce bâtiment, de nouvelles fenêtres réalisées à l'identique seront posées en fin d'hiver.

PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DU FERNUY

La première tranche de travaux qui a permis la mise en place des réseaux structurants d'eaux pluviales et d'eaux usées, en aval du village du Fernuy, s'est terminée fin novembre.

Aussi, la remise en état soignée et le réensemencement de la prairie seront réalisés au printemps. Le nouveau réseau d'eaux usées, après test et contrôle, a été mis en service, ce qui a permis d'isoler l'ancien réseau, vétuste, qui passait à proximité du captage d'eau potable.

Prochainement une lettre d'information sera adressée à tous les riverains leur rappelant l'obligation et les règles de mise en conformité des réseaux séparatifs de leurs branchements particuliers (art. 1331 du Code de la Santé Publique).

Une enquête sera réalisée pour permettre de recenser le nombre de cuves de stockage de fioul présentes dans le périmètre rapproché du pompage du Fernuy ainsi que leur état et leur conformité.

TRAVAUX

TRAVAUX DES GRANGES ET DE LA ROUTE DE LA GRAILLÈRE

D'importants travaux ont été engagés dans le printemps 2012 sur ce secteur pour :

- Viabiliser la zone NAT des Granges destinée à accueillir des projets immobiliers touristiques,
- Remplacer et rénover l'ensemble des réseaux d'eau potable, eau pluviale et eaux usées desservant les constructions existantes sur ce coteau.

La Régie d'Electricité de Thônes ainsi que France Télécom ont participé à ce programme pour renforcer les réseaux existants.



Ce programme se terminera au cours de l'année 2013 avec des travaux moins conséquents et qui perturberont moins la circulation.

Une réfection des chaussées avec la mise place d'un revêtement "grave bitume" a été réalisé, permettant de différer la réalisation définitive des enrobés après la construction des programmes hôteliers.



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Les travaux de la Route derrière l'église ont pris fin cet automne, faisant place à un accès aux commerces adapté à tous, une voie de circulation plus douce et des places de stationnement en zone bleue.



Cet aménagement s'inscrit dans le projet de stationnement en zone bleue avec 8 places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite.

Le revêtement en pierre des terrasses en remplacement de la solution de base en enrobé a été pris en charge par les riverains.

Dans le cadre de ses projets futurs, la commune de La Clusaz a établi un programme qui porte sur :

- L'accessibilité aux étages de la Mairie,
- La poursuite de l'aménagement de la Place de l'Eglise, partie Sud.



REVISION DU PLU : DU DIAGNOSTIC AU PROJET

La commune est toujours très mobilisée par son projet d'élaboration de son nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme). Dans le précédent bulletin municipal, nous vous informions du travail déjà accompli sur le diagnostic territorial.

Une présentation publique a été faite à ce sujet le 26 juillet qui a permis aux personnes présentes de réagir et de compléter le travail déjà effectué.

Pendant l'automne, le travail a continué pour l'élaboration du projet d'aménagement : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), véritable colonne vertébrale du futur PLU.

Une 3^{ème} réunion publique à la salle des fêtes aura lieu cet hiver pour présenter les orientations retenues dans ce projet d'aménagement. Une prochaine lettre d'information donnera des détails sur le projet et la date de cette réunion.

Pendant toute cette phase de travail, la concertation avec la population continue. Vous pouvez réagir sur le diagnostic ou donner vos idées et propositions d'aménagement pour la commune par le biais de notre site Internet www.laclusaz.org ou bien en venant remplir le registre de concertation mis à disposition du public au service urbanisme.

Information communication : Les lettres d'information spécifiques concernant la procédure d'élaboration du PLU sont envoyées aux propriétaires résidents sur la commune de La Clusaz. Des exemplaires sont également remis à la Présidente de l'Association des Résidents secondaires pour distribution lors des réunions de cette association. Des exemplaires sont également disponibles en Mairie de La Clusaz, n'hésitez pas à les demander lors de votre visite dans nos locaux.

URBANISME

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012

AT 11X005 : MGM constructeur par GIRAUD David - Les Granges, Résidence de Tourisme "Apsara", 12 logements avec espaces communs - ERP de 5^{ème} catégorie
• DEFAVORABLE le 03/05/2012

AT 11X006 : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE - 16 Place de la Poste, Agence de La Clusaz, Mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
• FAVORABLE le 25/01/2012

AT 11X007 : SARL LE CONFESIONNAL - 66 Route des Grandes Alpes, Bar restaurant "Le Bal", Réaménagement d'un bar restaurant
• FAVORABLE le 25/01/2012

AT 11X008 : SAS OCEANIS PROMOTION - Les Granges Hôtel, Résidence de Tourisme, Balnéothérapie, ERP,
• FAVORABLE le 26/10/2012

AT 12X001 : SARL A .C. V. par POLLET-VILLARD Gaston - Montée du Château, Hôtel "Au Cœur du Village", Modification pour ERP niveaux accès entrée hôtel et parkings, et escalier accès restaurant
• FAVORABLE le 08/08/2012

AT 12X002 : COMMUNE DE LA CLUSAZ - 94 Chemin du Pré de Foire, Couverture de la patinoire
• FAVORABLE le 24/08/2012

TRAVAUX SUR DOMAINE SKIABLE

DS 11X002 : VITTOZ André Maire de La Clusaz - 3636 Route du Crêt du Merle, Le Crêt du Loup, Aménagement piste de ski sur le domaine du Crêt du Loup : Piste Verte du Mini Loup
• FAVORABLE le 09/07/2012

DS 11X003 : VITTOZ André Maire de La Clusaz - Crêt du Loup, Aménagement piste de ski sur le domaine du Crêt du Loup : Piste Bleue, variante du Merle
• FAVORABLE le 09/07/2012

DS 12X001 : COMMUNE DE LA CLUSAZ par VITTOZ André - Croix de Lachat, Secteur de Balme, Modelage déblais provenant de l'extension de la retenue d'altitude de Lachat
• FAVORABLE le 22/06/2012

RM 11X001 : SATELC par LESTAS Pierre - 3636 Route du Crêt du Merle, Le Crêt du Loup - Sous l'Aiguille, Télésiège débrayable 6 places en remplacement du téléski existant et du télésiège actuel
• FAVORABLE le 27/04/2012

RM 11X002 : SATELC par LESTAS Pierre - 3636 Route du Crêt du Merle, Le Crêt du Loup, Télésiège du Mini Loup à pinces fixes 4 places en remplacement du télésiège actuel
• FAVORABLE le 27/04/2012

RM 11X003 : SATELC par LESTAS Pierre - 3636 Route du Crêt du Merle, Le Crêt du Loup, Déplacement et raccourcissement du téléski existant (Loup 1)
• FAVORABLE le 27/04/2012

PERMIS DE CONSTRUIRE

04N06-02 : CANET Alain - 287 Route du Crozat, Le Crêt - Modifications de façades : ouverture et balcon
• DEFAVORABLE le 08/08/2012

06X36-02 : SCI LE MYOSOTIS par POLLET-VILLARD Gaston - La Chavonnette - Sous le Crêt, La Combe du Fernuy. Modification du parcellaire sans modification du terrain d'assiette
• FAVORABLE le 14/03/2012

07X11-06 : PERILLAT Ludovic - 229 Route du du Crozat, La Rochette. Modification de façade et emprise parking
• FAVORABLE le 11/10/2012

07X40-02 : IRELAND Raphaëlle - 861 Route de Plattuy, La Grailière. Modification diverses d'ouvertures
• FAVORABLE le 29/06/2012

08X33-01 : SDIC SA par Mr CREPIN Michel - 2365-67-69 Route du Col des Aravis, Chalet Lou Praviou "Les Têtes". Ajout auvent, modification d'habillage du garage et remaniement de l'accès
• FAVORABLE le 02/01/2012

09X13-01 : HECKE Gérard - 92 Chemin des Carêmes, La Grailière. Modification de façades
• FAVORABLE le 09/02/2012

09X21-04 : DE LA TULLAYE Michel - 1962 Route des Confins, Le Fernuy. Pétitionnaire devient une SCI et un logement au lieu de deux
• FAVORABLE le 29/06/2012

10X014 : THEVENET Patrick - Route des Riondes, Les Riondes Dessous. Construction d'un chalet résidence secondaire destiné à la vente
• DEFAVORABLE le 16/03/2012

URBANISME

10X26-01 : SCI TARDEVANT par M. SIXDENIER Philippe - 105 - 113 Place de l'Eglise, "Chez Narcisse"
Rénovation maison existante : modifications ouvertures
• FAVORABLE le 02/08/2012

10X28 : SARL AFG par WIND Gérard - 1756 Route des Confins, La Morraz. Rénovation chalet existant : modification ouvertures façade, aménagement de 4 logements
• SANS SUITE le 01/10/2012

11X22 : SA MGM par GIRAUD David - Les Granges, Résidence de Tourisme de 12 logements "Chalet Apsara"
• DEFAVORABLE le 03/05/2012

11X23 : CHAMPE Jean-Pierre - 73 Chemin de Gotty Joly, Gotty. Augmentation SHOB : partie aval vide sanitaire, création avant toit
• FAVORABLE le 12/01/2012

11X24 : CARLOD Jérôme - 105 Chemin des Greffions, Les Frasses Ouest, Garage
• REFUS TACITE le 12/02/2012

11X26 : SAS CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES DURET - La Carfe, Résidence des Grandes Alpes
Construction d'un chalet de logements collectifs (9 appartements)
• DEFAVORABLE le 23/01/2012

11X27 : NEIGE ET CONSTRUCTIONS par THEVENET Anny - Le Nant,
Un collectif de 6 appartements "Eden Alp"
• FAVORABLE le 28/03/2012

11X28 : GIGUET Cédric et Bernadette - 36 Chemin de la Combe Rouge, Les Converses. Extension et rénovation de 2 logements
• FAVORABLE le 04/05/2012

11X29 : VANONCINI Albert - 76 Route du Crêt du Merle, Les Tollets. Réhabilitation d'un chalet
• FAVORABLE le 12/04/2012

11X29-01 : VANONCINI Albert - 76 Route du Crêt du Merle, Les Tollets. Création d'un vélux
• FAVORABLE le 26/09/2012

11X30 : GALLAY Etienne - 67 Chemin du Crêt Braffaz, Extension d'une construction existante : agrandissement atelier
• FAVORABLE le 14/05/2012

11X31 : THOVEX Eddy - Le Fernuy d'en Haut, Le Petit Calvi. Extension et rénovation d'un chalet existant
• REFUS TACITE le 20/04/2012

11X32 : SARL NEIGE ET CONSTRUCTIONS - 47 Route du Tendieu. Petit collectif et garages
• FAVORABLE le 19/07/2012

11X33 : SAS OCEANIS PROMOTION - Les Granges, Construction dun hôtel, d'une résidence de tourisme et d'un centre de balnéothérapie
• FAVORABLE le 26/10/2012

12X01 : BEXON Alain - 100 Route des Frasses, Les Frasses Est. Chalet résidence secondaire avec aire de stationnement et garage
• FAVORABLE le 24/05/2012

12X02 : AGNELLET Christian - 333 Chemin du Cortibot, l'Adroit. Chalet résidence secondaire
• FAVORABLE le 03/07/2012

12X03 : SCI AYOUNG II par Cts BOOST Ernest - 117 Chemin du Mont Charvet, Les Verriers. Chalet résidence secondaire
• FAVORABLE le 09/07/2012

12X04 : Sarl Le Hameau de la Morraz - Impasse des Oiseaux et Route des Confins, La Morraz. Création hameau de 6 habitations
• FAVORABLE le 04/07/2012

12X05 : THOVEX Dominique - 140 Route de la Graillère, Les Granges. Extension chalet pour locaux techniques
• FAVORABLE le 27/07/2012

12X06 : COMMUNE DE LA CLUSAZ par VITTOZ André - La Balme, Croix de Lachat. Local technique pour fabrication neige de culture pour retenue collinaire du Lachat
• FAVORABLE le 27/07/2012

12X07 : MARESCHAL Bruno - 78 Impasse de l'Alpe Fleurie (Lot 2), Les Riffroids. Chalet résidence secondaire
• FAVORABLE le 05/04/2012

12X08 : RAVINET Gilles - 89 Hameau de la Cluiseraz. Reconstruction du chalet à l'identique après incendie
• FAVORABLE le 01/06/2012

12X09 : COLLOMB-CLERC Frédéric - 560 Chemin de l'Etrivaz, Modifications d'ouvertures et changement de destination de locaux
• FAVORABLE le 27/08/2012

12X10 : COMMUNE DE LA CLUSAZ - 94 Place du Pré de Foire, Patinoire. Toiture couverture patinoire
• FAVORABLE le 24/08/2012

URBANISME

12X11 : LARMANDIER Pierre - Route du Col des Aravis, Les Aravis d'en Haut, Restauration ancienne ferme d'alpage

• DEFAVORABLE le 30/07/2012

12X12 : SATELC par LESTAS Pierre - 3535 Route du Crêt du Merle, Le Crêt du Loup. Réhabilitation de la gare aval du télésiège du Crêt du Loup

• FAVORABLE le 08/08/2012

12X14 : THOMAS Sylvain - 57 Chemin sur le Crêt, Les Chalets Alpains II - Bât. F. Extension pour agrandissement appartement

• DEFAVORABLE le 29/06/2012

12X16 : MAISTRE Didier - 125-149 Route des Fiaux, Garage double enterré

• FAVORABLE le 01/08/2012

12X18 : SCI DE LA VILLENAISE par De CHENEVARIN Alain - 46 Chemin de la Chapelle du Var, Le Var Création d'une terrasse

• SANS SUITE le 11/06/2012

12X23 : THEVENET Patrick - 1212 Route des Riondes, Les Riondes Dessous

Construction d'un chalet résidence secondaire

• FAVORABLE le 06/09/2012

DÉCLARATIONS PRÉALABLES, TRAVAUX DIVERS

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012

11X099 : THOVEX Dominique - 97 route de la Graillère, Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 02/01/2012

11X104 : BETEMPS Serge - Envers des Etages, Coupe et abattage d'arbres

• SANS OPPOSITION le 02/01/2012

11X113 : FONCIA GBI pour Cop. Le Hameau de Beauregard - 1480 route des Riondes, Chalet B, appart GAREL. Création de deux vélux

• REJET TACITE le 28/01/2012

11X119 : BOUVERESSE Yves - 90 Chemin des Pistes du Soleil, Chalet n° 9. Création ouvertures dans cave existante pour assainir (humidité) et dalle au sol

• OPPOSITION le 22/02/2012

11X123 : SALVESEN Jeremy - 588 Route du Crêt du Merle, Chalet Le Bercail. Agrandissement de la profondeur du balcon ouest et réfection balcon

• SANS OPPOSITION le 11/01/2012

11X131 : SUIZE Noël - 497 Route de la Sence, Pose de deux panneaux solaires sur le toit du garage

• SANS OPPOSITION le 27/01/2012

11X133 : ROUSSET Bruno - Les Frasses Ouest, Rattachement de terrains en vue d'extension d'habitation

• OPPOSITION le 11/01/2012

11X134 : SCI FLOJOY par Mme BURGER Françoise - 66 Impasse Clément, Création terrasse bois et garde-corps

• SANS OPPOSITION le 11/01/2012

12X001 : POLLET-VILLARD Yannick - 186 Route du crêt du Merle, Détachement d'un terrain en vue de construire

• SANS OPPOSITION le 19/03/2012

12X003 : COLLOMB-CLERC Jeanine - 1781 Route du Col des Aravis, Réfection et isolation toiture et bardage, ouverture fenêtre

• SANS OPPOSITION le 25/04/2012

12X004 : SATELC par LESTAS Pierre - 319 Route du Crêt du Merle, Réfection toiture en tavaillon, gare d'arrivée de la télécabine de la Patinoire

• SANS OPPOSITION le 15/02/2012

12X005 : ZUCCARI Jerry - 1756 Route des Confins, Rénovation habitation, réfection toiture, création vélux et modifications de façades

• OPPOSITION le 27/02/2012

12X006 : LARNIER François - 749 route du Crêt du Merle, Ouverture d'une fenêtre

• SANS OPPOSITION le 17/04/2012

12X007 : SCI LES MARULES par BALLANFAT Maxime - 28 Impasse des Cristaux,

Auvent sur porte de garage et porte d'entrée

• SANS SUITE le 13/04/2012

12X008 : THOVEX Dominique - 97 route de la Graillère, Les Granges, Déplacement d'un grenier

• SANS OPPOSITION le 25/04/2012

12X009 : IRELAND Raphaëlle - 861 Route de Plattuy, Modifications diverses : ouvertures, matériaux...

• OPPOSITION le 29/02/2012

URBANISME

12X010 : SARL ACV par POLLET-VILLARD Gaston - Montée du Château, Hôtel Au Coeur du Village
Modification niveau sol extérieur et niveau supérieur : accès hôtel

• SANS OPPOSITION le 12/04/2012

12X012 : THEVENET Gilles - 410 Route de la Graillière, Le Nant Soleil. Modifications d'ouvertures

• SANS OPPOSITION le 07/03/2012

12X013 : SATELC par LESTAS Pierre - 3219 Route du Col des Aravis, La Combe des Juments
Création d'un local opérateur au départ du télésiège, ossature bois et auvent en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 16/03/2012

12X014 : VITTOZ Georges - 227 Chemin de la Croix, Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 19/03/2012

12X015 : DONZEL-GONET Bernard - 98 Chemin du Var, Réaménagement de la salle de fabrication et modifications d'ouvertures

• SANS OPPOSITION le 29/03/2012

12X016 : PERRILLAT-BOITEUX Marcel - 1 Route de la Cluiseraz, modification d'ouvertures

• SANS OPPOSITION le 04/05/2012

12X017 : THOVEX Dominique - 140 Route de la Graillière, Création d'une voie et aire de retournement

• SANS OPPOSITION le 02/04/2012

12X018 : RUPHY Juliette épouse VITTUPIER - 29 Chemin sous Les Raches, L'écureuil, Remplacement des menuiseries existantes pour vitrage isolant

• SANS OPPOSITION le 30/03/2012

12X019 : FUSS Gisèle - Sous la Motte, Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 14/05/2012

12X020 : BUFFELARD David et Carole - 103 Route de l'Etale, Les Aigles 1, Création de deux vélux

• SANS OPPOSITION le 14/05/2012

12X021 : Sci l'Alpage par GERGONNE Michel - Beau-regard, Réfection et isolation toiture, modification et création d'ouvertures en façades, rénovation chalet

• OPPOSITION le 05/04/2012

12X022 : Agence ATHERAC pour Cop. La Berraz - 188 - 192 Route du Var d'En Haut, La Berraz Sud Réfection de la toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 05/04/2012

12X023 : Agence ATHERAC pour Cop. Les Chalets des Converses - 2053 Route de l'Etale, Bât. Rosières. Réfection de la toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 05/04/2012

12X024 : CLAVEL Frédéric - 87 Impasse du p'tit Nant, Pose de panneaux solaires dans un talus

• SANS OPPOSITION le 14/05/2012

12X025 : CAVAGNOUD Joseph pour Cop. Alpen Roc - 105 Route de la Piscine, modification aspect extérieur du chalet : ouvertures, bardage, balcon

• SANS OPPOSITION le 02/05/2012

12X026 : Agence ATHERAC pour Cop. Les Hespérides - 87 Traverse des Domaines, Bât. Alcyon-Biblos. Réfection balcon

• SANS OPPOSITION le 02/05/2012

12X027 : ZUCCARI Jerry - 1756 Route des Confins, Aménagement intérieur : deux appartements

• SANS OPPOSITION le 04/05/2012

12X028 : AGENCE ATHERAC pour Cop. Les Trois Vents - 114 - 116 Chemin des Trois Vents, Chalet Traverse. Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 12/04/2012

12X029 : COLLOMB-GROS Didier pour Cop. Les 3 Vallées - 37 Route de la Piscine, Changement des garde-corps des balcons

• SANS OPPOSITION le 17/04/2012

12X030 : BOUVERESSE Yves - 90 Chemin des Pistes du Soleil, Chalet n° 9. Assainissement cave : deux aérations et dalle

• SANS OPPOSITION le 17/04/2012

12X031 : CENATIEMPO Thierry - 57 Chemin du Virolet, Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 23/04/2012

12X032 : THEVENET Gilles - 410 Route de la Graillière, Nant Soleil. Modifications d'ouverture (en complément de la DP 12/12 accordée le 07/03/12)

• SANS OPPOSITION le 25/04/2012

12X033 : MAISTRE Bernard - 187 Impasse du Carre, création de 4 châssis de toiture, réfection toiture tavaillon

• SANS OPPOSITION le 11/06/2012

12X034 : POLLET André - 114 Impasse des Potassets, Réfection balcon

• SANS OPPOSITION le 02/05/2012

URBANISME

12X035 : Indivision THOVEX par THOVEX Dominique
- Les Granges, Division en vue de construire
• SANS OPPOSITION le 16/04/2012

12X036 : DESESSARD Pascal - 1983 Route des Confins, Cop. La Reposire. Création d'un vélux
• SANS OPPOSITION le 09/05/2012

12X037 : LES MARULES par BALLANFAT Maxime - 28 Impasse des Cristaux, Auvent sur porte d'entrée et garage, renovation façades et création d'un outeau
• SANS OPPOSITION le 11/05/2012

12X038 : TURCAS Yves - 2255 Route du Col des Aravis, Les Têtes. Habillage chalet existant et végétalisation du terrain.
• OPPOSITION le 09/05/2012

12X039 : MC CALL Patrick - 1434 Route des Riondes, Création et modifications fenêtres
• SANS OPPOSITION le 14/05/2012

12X040 : REGIE D'ELECTRICITE VALLEE THONES - Tendieu, Poste de transformation électrique couvert en tavaillon et bardage bois
• SANS OPPOSITION le 29/06/2012

12X041 : SCI LE SABLIER par POLLET-THIOLLIER Guy - 56 Chemin du Pré de Foire, Modification de façades et réfection toiture
• SANS OPPOSITION le 05/07/2012

12X042 : VITTOZ Daniel - 482 Route des Fiaux, Gotty. Réfection pan nord, toiture en tavaillon
• SANS OPPOSITION le 31/05/2012

12X043 : LALANDE Jacques - 37 Impasse des Merles, Modifications de façades et ouvertures
• SANS OPPOSITION le 04/06/2012

12X044 : MASSON Dominique - 105 Impasse des Moutons, Allongement de la toiture pour protéger le balcon existant
• SANS OPPOSITION le 28/08/2012

12X045 : COLLOMB-PATTON Christian - 103 Impasse des Hauts des Verriers, Réfection toit en tavaillon
• SANS OPPOSITION le 04/06/2012

12X046 : MEROTTO Pascale - 121 Chemin des Faux, Création d'une fenêtre et modifications de façades
• SANS OPPOSITION le 05/07/2012

12X047 : BOURJAT Françoise - 126 Chemin Sous le Bois, La Ronde des Clarines Réfection toiture en tavaillon
• SANS OPPOSITION le 05/06/2012

12X048 : AGNELLET Pierre - Chemin du Cortibot, l'Adroit. Pose d'un vieux grenier
• SANS OPPOSITION le 06/06/2012

12X049 : GOY Roger - 49 Montée du Bossonnet, Réfection toit en tavaillon
• SANS OPPOSITION le 06/06/2012

12X050 : Cts AGNELLET par AGNELLET Raymond - Impasse de la Chavonnette, La Chavonnette, Sous le Crêt. Lotissement de 6 lots
• OPPOSITION le 13/06/2012

12X051 : FONCIA GBI SAS pour Cop. Le Hameau de Beauregard - 1480 route des Riondes, Chalet B, appart GAREL. Création d'un vélux
• SANS OPPOSITION le 10/07/2012

12X052 : GARRIGUES Daniel - 534 Chemin du Batieu, Chalet Le Grand Georges. Réfection toiture en tôle pente inférieure ou égale à 21%
• SANS OPPOSITION le 11/06/2012

12X053 : GERGONNE Michel - Beauregard, Réfection toiture en tavaillon
• SANS OPPOSITION le 14/06/2012

12X054 : TURCAS Yves - 2255 Route du Col des Aravis, Habillage chalet existant, modification des ouvertures et végétalisation du terrain
• SANS OPPOSITION le 21/06/2012

12X055 : EURL SOGAVEC par CHARLES Joël - 20 Route du Col de la Croix-Fry, Hôtel Le Gotty. Changement de porte de secours, mise en place d'un châssis de désenfumage et d'une cheminée
• SANS OPPOSITION le 27/06/2012

12X056 : POLLET-VILLARD Cyril - 140 Montée à Claudius, Réfection toiture en tavaillon et création deux châssis de toiture
• SANS OPPOSITION le 18/06/2012

12X057 : VIGAN Alain - 57 Impasse des Faux, Les Tollets. Elargissement balcon
• OPPOSITION le 18/10/2012

12X058 : RAVINET Gilles - 89 Hameau de la Cluiseraz, Enclouement d'un escalier extérieur
• OPPOSITION le 21/06/2012

12X059 : AGNELLET Yves - 1846 Route de Plattuy, Isolation et bardage, remplacement des fenêtres
• SANS OPPOSITION le 03/07/2012

URBANISME

12X060 : SCI ARGELIS par ANDRE Alexis - 2840 Route du Crêt du Merle, Le Bois de la Frasse. Réfection et isolation toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 03/07/2012

12X061 : GALLAY Olivier - 3495 route des Confins, Le Crêt Braffaz. Couverture porte d'entrée du local vente, auvent en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 21/09/2012

12X062 : SCI VAL STUDER par DELATTRE Reinold - 557 Route de l'Etale, Ravalement des façades, changement des garde-corps, modification d'ouvertures

• SANS OPPOSITION le 16/07/2012

12X063 : BALADDA René - 16 Chemin des Cristaux, Construction d'un garage enterré, réfection toiture en tavaillon, modification de façades : escalier, ouvertures, auvent sur porte garage existant

• SANS OPPOSITION le 16/07/2012

12X064 : SALERO Robert - 75 Chemin des Greniers, Le Fernuy. Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 17/07/2012

12X065 : SARL GIS par BURGNIARD Yohann - 1 Rue de l'Eglise, Cop. La Bédière. Réfection toiture en tavaillon avec isolation

• SANS OPPOSITION le 01/10/2012

12X066 : SARL GIS par BURGNIARD Yohann - 77 - 83 Place de l'Eglise, Cop. Rés. de l'Eglise. Modification de façade, remplacement des volets, réfection crépi et bardage

• SANS OPPOSITION le 17/08/2012

12X067 : MAISTRE Didier - 149 Route des Fiaux, Abri de jardin à la place de celui existant

• OPPOSITION le 25/07/2012

12X068 : LANSARD Jean-Paul - Route des Confins, Déplacement d'un mazot

• SANS OPPOSITION le 25/07/2012

12X069 : JOLY-POTTUZ Laurent - 61 Route du Col des Aravis, Changement de commerce, modification de façade, d'enseigne, aménagement accès handicapé

• SANS OPPOSITION le 16/08/2012

12X070 : ZARLENGA Daniel et HUSSON Hélène - 185 Impasse du Petit Prince, Le Prélude. Construction abri sur terrasse

• SANS OPPOSITION le 11/10/2012

12X071 : SCI COURCOL par GOURAUD Xavier - Route du Crêt du Merle, Détachement terrain à bâtir

• OPPOSITION le 08/08/2012

12X072 : SUIZE François - 575 Route de la Sence, Chalet Lhassa. Réfection balcon

• SANS OPPOSITION le 08/08/2012

12X073 : SCI PETIT CARIBOU par GALABERT Jean-Marc - 1683 Route du Crêt du Merle, La Fracette Réfection toiture et création d'une jacobine

• OPPOSITION le 16/08/2012

12X074 : BURGAT-CHARVILLON Mireille - 14 Passage des Novalles, Remplacement fenêtre existante

• SANS OPPOSITION le 20/08/2012

12X075 : DAVID-HENRIET Cyril - 478 Route du Col de la Croix Fry, Création ouverture : fenêtre

• SANS OPPOSITION le 21/09/2012

12X076 : Agence ATHERAC pour Cop. Le Crystal - 560 Route des Grandes Alpes, Réfection façades

• SANS OPPOSITION le 16/10/2012

12X077 : POLLET-VILLARD Norbert - Les Riffroids, Création d'un lot "Le haut des Riffroids"

• OPPOSITION le 24/08/2012

12X078 : MAISTRE Didier - 149 Route des Fiaux, Abri de jardin

• SANS OPPOSITION le 24/08/2012

12X079 : GALLAY Bernard pour l'Hôtel Les Chalets de la Serraz - 3862 Route du Col des Aravis, Réfection toiture

• SANS OPPOSITION le 04/09/2012

12X080 : PITTION Jean - 2463 Route du Col des Aravis, Pose de bardage extérieur et remplacement de la balustrade du balcon

• SANS OPPOSITION le 04/09/2012

12X081 : V BOIS par VITTUPIER Julien - 2241 Route des Confins, Installation d'un bac de traitement des bois

• SANS OPPOSITION le 18/10/2012

12X082 : RAVINET Gilles - 89 Hameau de la Cluiseraz, Modifications de façades : création et modification d'ouverture

• SANS OPPOSITION le 18/10/2012

URBANISME

12X083 : SCI FLORIC par PICCINI Robert - 70 Impasse des Oiseaux, Réfection toiture en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 06/09/2012

12X084 : GRINDLER Jean - 118 Impasse des Rhodos, Abri bois accolé

• SANS SUITE le 13/08/2012

12X085 : RUPHY Philippe pour le groupement des moutonniers - Sous l'Aiguille, Réfection toiture chalet de la Creuse en tavaillon

• SANS OPPOSITION le 11/09/2012

12X086 : Agence ATHERAC pour Cop. Ours Blanc - Ours Brun - 568 - 596 Route de la Piscine, Bardages de protection des canalisations et évacuation des eaux pluviales et eaux usées

• SANS OPPOSITION le 17/09/2012

12X087 : KAP IMMOBILIER pour Cop. des Gentianes - 61 Rue de l'Eglise, Fermeture d'un auvent pour création de caves

• SANS OPPOSITION le 18/09/2012

12X088 : HOLLARD Walter - 3739 Route du Col des Aravis, Garage semi-enterré

• OPPOSITION le 21/09/2012

12X089 : PERILLAT Franck - 28 Chemin des Trois Vents, Création de deux fenêtres

• SANS OPPOSITION le 26/09/2012

12X090 : SCI ARGELIS par ANDRE Alexis SC SARL PLOUCHARD JY - 2840 Route du Crêt du Merle, Bois de la Frasse. Doublage façade et création d'un auvent sur garage

• SANS OPPOSITION le 01/10/2012

12X092 : BARIATTI-HAISSLY Christine - 1789 Route du Crêt du Merle, Les Arcosses. Réfection balcon en bois

• SANS OPPOSITION le 02/10/2012

12X093 : COLLOMB-CLERC Paul - 71 Chemin de la Source, Le Var Est. Modification ouverture et agrandissement terrasse

• SANS OPPOSITION le 02/10/2012

12X096 : COMBE Martine - 266 Route de la Piscine, Le Viking, Création d'un vélux et aménagement combles

• SANS OPPOSITION le 04/10/2012

12X098 : BETEMPS Nicolas - 340 Route du Crêt du Merle, La Touvière. Détachement de terrain en vue de construire

• SANS OPPOSITION le 11/10/2012

12X100 : JOUGLARD Annie - 3080 Route de Plattuy, Le Préról. Habillage soubassement du chalet

• SANS OPPOSITION le 16/10/2012

12X101 : GERFAUD-VALENTIN Sandrine pour Espace Beauté - 85 Place de l'Eglise, Rafrâichissement devanture

• SANS OPPOSITION le 16/10/2012

12X102 : SCI VESTA par EELBODE Dirk - 578 Route des Riondes, Ravalement des façades et création d'un auvent

• SANS OPPOSITION le 17/10/2012

12X103 : SUIZE Dominique - 510 Route de la Sence, Changement fenêtre existante

• SANS OPPOSITION le 18/10/2012

12X104 : MICHEL Carole - 5079 Route du Col des Aravis, Les Aravis d'en Bas. Habillage d'un mur et rénovation toiture du sas d'entrée

• SANS OPPOSITION le 19/10/2012

12X105 : GAEC La Vallée Blanche - 86 Route du Nant, Réaménagement d'un garage existant en local de vente

• SANS OPPOSITION le 24/10/2012

12X106 : POLLET-VILLARD Norbert - Chemin des Hauts des Riffroids, Création d'un lot et voirie de desserte

• SANS OPPOSITION le 24/10/2012

12X109 : THEVENET Pascal - 180 Chemin du Crêt Braffaz, Création véranda bois avec couverture en tavaillon, demande redéposer en permis de construire

• SANS SUITE le 23/10/2012

VIE COMMUNALE

DU MOUVEMENT AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL...

A LA CRÈCHE - HALTE GARDERIE

Nous notons le départ d'Evelyne PLUCHE après 5 ans de direction à la crèche les Mouflets. Appréciée par ses collègues et par les parents, elle s'occupe dorénavant d'une crèche à Bonneville. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.



Evelyne Pluche



Isabelle Alais

Nous sommes très heureux de retrouver Isabelle ALAIS après son congé parental. Elle reprend les rênes de la crèche pour de nouvelles aventures au sein de ce service qu'elle connaît bien.

AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Après 33 années passées à la mairie de La Clusaz, Josiane GLAREY a fait valoir ses droits à la retraite. Ayant occupé différents postes, c'est au sein des ressources humaines qu'elle trouve sa place. A l'écoute des employés municipaux, elle a su partager leurs joies et leurs peines. Très investie dans son travail, elle s'est adaptée à l'évolution réglementaire en suivant de nombreuses formations.



A gauche Josiane Glarey, à droite Carla Soares

Bonne et longue retraite Josiane.

Elle est remplacée par Carla Soares qui nous vient de la Communauté de Communes de Faucigny-Glières où elle exerça déjà des fonctions de responsable des ressources humaines. Espérons qu'elle fasse une carrière aussi longue à La Clusaz que sa prédécesseur !

DÉCÈS

PIERRE GOY

Le 4 juillet nous apprenons le décès de Pierre Goy, âgé de 68 ans.



Très impliqué dans le développement de la station, il est à l'origine de nombreuses idées originales dont le "Défi Foly" ou le concours du lancer de fer à repasser sur le lac des Confins. Pierre s'est investi au sein du Conseil Municipal de 1988 à 1989 en qualité de Conseiller et de 1989 à 1994 en tant qu'Adjoint au Maire.

ROGER COTE

Après 88 ans d'une vie bien remplie, notre ancien Maire, Roger Cote, nous a quittés. Assureur de profession, il s'est très longuement investi dans la vie associative du village et fut élu comme Maire durant deux mandats, de 1989 à 2001. Très engagé dans l'évolution du village, il a voulu dynamiser les sports d'hiver dans la station en installant le premier enneigeur sur le Crêt du Merle, procédant au remplacement du télésiège de l'Aiguille par un télésiège et construisant du Fernuy, ceci dans un engagement politique de modernisation des remontées mécaniques. Les premiers essais de la zone piétonne ont été dans l'objectif de l'élaboration du centre du village auquel il était attaché. Il a été à l'origine de l'association des Maires de Stations de Montagne, de la communauté de communes et de la promotion touristique des Aravis avec le souci de sauver l'hôtellerie. Président du Club des Sports de 1967 à 1989, président du Comité Mont-Blanc de Ski et vice président de la FFS, il a été décoré de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1999, remis par le président du Sénat. C'est un grand serviteur de la commune que La Clusaz pleure. Selon ses dernières volontés, ses cendres ont été déposées au cimetière de La Clusaz, au Jardin du Souvenir.



VIE COMMUNALE

MICHEL PISTRE

Arrivé de Paris en 1946, le Docteur Michel Pistre ne quittera plus La Clusaz, devenant médecin de campagne qui, de jour comme de nuit, se dévouera entièrement à son métier. Ses rôles de soignant et d'accoucheur le conduisent à créer un centre de consultations des nouveaux-nés. En s'impliquant dans la vie du village, il devient aussi un des pionniers du développement touristique en étant président de l'Office de Tourisme. Il avait obtenu la croix de guerre avec étoile de vermeille et avait reçu en 2009, la Légion d'Honneur. Il s'est éteint le 21 novembre, dans sa 98^{ème} année.



CHARLES POLLET-VILLARD

Le 25 novembre, Charles Pollet-Villard est parti, sans bruit. Commerçant hors pair, nous lui devons bon nombre de restaurants et hôtels comme Le Chalet Savoyard ou Le Panorama. En 1965, il entre au Conseil Municipal, présidé par Yves Pollet-Villard. Ensemble ils mettent en place les bases du Plan d'Occupation des Sols (POS). Charles assura beaucoup de bénévolat en étant membre actif du club des sports, de l'office de tourisme et fût président des hôteliers. Il restera une figure emblématique du village.



ROBERT ALLEMAND

Diplômé des Facultés de Paris, Robert Allemand, pharmacien, a exercé plus de 45 ans dans son officine à Annecy-Le-Vieux. Depuis une douzaine d'années, il passait une retraite bien méritée aux Riffroids, hameau où il avait fait construire son chalet, dans les années 70.

Il s'investi alors dans la vie du village en créant, avec sa conjointe, le Bridge Club des Aravis, dont il était, depuis ses 10 ans d'existence, le président actif et joueur invétéré.



REMISES D'INSIGNES



Le 6 octobre dernier, notre Maire André Vittoz s'est vu remettre Les Insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par Monsieur Bernard Accoyer, en présence des autorités civiles et militaires, des maires de la vallée, de sa famille, du conseil municipal et du monde sportif des moniteurs et du vélo.

Lors de cette cérémonie, Monsieur Accoyer a retracé son parcours professionnel, son impact dans la grande famille des moniteurs, son engagement au conseil municipal en tant que premier adjoint durant deux mandats et depuis les dernières élections dans ses fonctions de premier magistrat de la commune de La Clusaz.

Une autre Cluse a été nommée dans l'Ordre National du Mérite ; il s'agit de **Chantal Papazian**. Ancienne gérante de restaurant, elle s'est investi de nombreuses années au sein du Conseil Municipal où elle a beaucoup agit en matière sociale, afin d'améliorer les conditions d'accueil des saisonniers, la qualité de vie de nos anciens et l'accès à la propriété pour les jeunes cluses. Elle s'est également occupé consciencieusement du fleurissement de notre village, soucieuse de donner une belle image de la station en été.

Nous venons d'apprendre l'attribution de la Médaille Militaire à **Maurice Vittoz** pour son comportement pendant la guerre d'Algérie.

Après avoir fait ses classes au 13^{ème} BCA de Chambéry, Maurice a incorporé le corps d'infanterie français du premier Zouave en Algérie. Leur devise était la suivante : *"Être zouave est un honneur. Le rester est un devoir."*

Il a tenu pendant de nombreuses années avec son épouse Christiane le bar du Lion d'Or, tout en exerçant une activité dans le milieu forestier. A la retraite, il continue ses activités de scieur et a rejoint le club des Ambassadeurs.

Pour ces deux personnes, la cérémonie de remise de médaille n'a pas encore eu lieu. Dans cette attente, nous les félicitons chaleureusement.

VIE COMMUNALE

ESPACE AQUATIQUE : UN ÉTÉ EN MODE MAJEUR

L'équipement a connu une belle saison estivale avec une fréquentation qui est allée en crescendo tout au long des trois mois d'ouverture. En effet, un peu plus de 48 000 personnes sont allées se rafraîchir dans les bassins de l'Espace Aquatique ou s'adonner aux joies de la glisse dans le toboggan ou le pentaglisse.

Une météo très favorable cette année qui a permis aux estivants et locaux de découvrir la nouvelle animation aquatique, l'**aquabike**. Un vrai succès, grandissant tout au long de l'été obligeant l'équipe de l'Espace Aquatique à ajouter un cours supplémentaire pour satisfaire la demande.

Une symphonie estivale à l'Espace Aquatique toujours composée sur deux mouvements, puisque rappelons que durant le mois de juin, les scolaires des communes du secteur fréquentent l'établissement en matinée (*Manigod, La Balme de Thuy, Saint-Jean de Sixt, Entremont et les Villards-sur-Thônes*), ainsi qu'en après-midi pour les élèves de l'école de La Clusaz. Un mois de juin qui confirme le succès toujours constant des cours collectifs de Natation, davantage destinés aux enfants du village et des communes proches à la sortie des classes.



En ce qui concerne le second mouvement, lors de la partition juillet - août, les cours collectifs enfants ont connu de bon taux de fréquentation de la part des estivants ainsi que le nouveau créneau de Natation Adulte, le groupe Sport Adulte qui s'est donné rendez-vous quatre matins par semaine, sans la moindre fausse note !

Cet hiver, ouverture de 11h45/13 h jusqu'à 20h/21h en fonction des périodes.

PATINOIRE : UN BEL ÉTÉ PASSÉ...

Cet été, la patinoire a connu une augmentation de 3,5 %. Le chiffre d'affaire s'est élevé à 50 631,61 € avec 8 095 passages sur une durée d'exploitation de 70 jours. Pour l'été 2011, le chiffre d'affaires était de 48 864,30 € avec 7646 passages pour 77 jours d'exploitation.

Du côté festif, l'été aura été riche en événements :

- Les soirées disco les jeudis soirs ont connu un grand succès avec en moyenne 90 à 100 personnes patinant et dansant au son de la société FMR,
- Le jardin des glaces a ravi les enfants de moins de 10 ans avec des animations et des anniversaires sur glace,
- Les spectacles de patinage artistique,
- Les matchs de hockey sur glace,
- Le tournoi de hockey, en hommage à Reynald Rimboud, a clôturé la saison en beauté.



La patinoire est ouverte du **15 décembre au 28 avril** pour le plus grand bonheur des amateurs de glisse.

Les **séances publiques** ont lieu le :

- Dimanche et lundi : de 10h à 19h,
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 13h30 à 19h.

Les **nocturnes** sont le :

- Jeudi et vendredi de 20h30 à 22h15.
- Les soirées disco : le jeudi soir, de 20h30 à 22h30, uniquement durant les vacances scolaires.

Le **jardin des glaces** est labélisé "Famille Plus" pour les enfants de 2 à 8 ans, accompagnés d'au moins un parent. Il est ouvert le :

- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 10h à 12h45.

TOURISME

CARTES DÉTENTE+ ET ENFANT ROI : DES PRODUITS PHARES QUI SÉDUISENT ET FIDÉLISENT NOS CLIENTS L'ÉTÉ

Les cartes **Détente +** et **Enfant Roi** sont deux produits permettant un accès illimité aux activités pendant la saison d'été (de fin juin à début septembre). Les activités comprises dans ces offres sont : l'espace aquatique, la patinoire, la base loisirs, les remontées mécaniques, la luge d'été et le mini-golf des Confins, les plages aménagées de Talloires et d'Angon.



La carte **Détente +** est achetée par le client (1, 2 ou 3 semaines). Si la carte est achetée via l'hébergeur adhérent à l'Office de tourisme, lors de l'établissement du contrat, elle

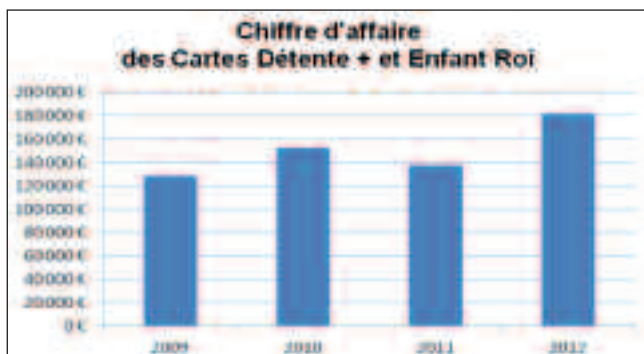
bénéficie d'un tarif avantageux : 45 € la semaine au lieu de 60 € ; ceci permet de déclencher des séjours "tout compris", correspondant de plus en plus aux attentes de la clientèle.



La carte **Enfant Roi** est quant à elle offerte par l'hébergeur aux enfants de moins de 12 ans. En plus d'un accès illimité aux activités, l'enfant se voit offrir ses repas et

boissons dans les restaurants et bars participant à l'opération, en contrepartie de 2 repas ou 2 boissons achetés.

Ces 2 produits, ayant pour objectif de déclencher des séjours et d'endiguer la baisse de fréquentation sur la période estivale, remportent un franc succès auprès des familles et leurs ventes ne cessent de progresser depuis leur création. Cet été, nous avons enregistré une hausse du chiffre d'affaires de plus de 35 %.



L'OFFICE DE TOURISME S'ENGAGE POUR LA QUALITÉ

La réforme nationale du classement des Offices de Tourisme (OT), issue de la loi de modernisation et de développement des services touristiques (juillet 2009), impose aux Offices de Tourisme la mise en place d'actions "Qualité".

L'Office de Tourisme de La Clusaz a obtenu son classement en catégorie II en mai 2012 pour une durée de 5 années (2^{ème} OT de Haute-Savoie à être classé sous les nouvelles normes). L'objectif est d'obtenir la labellisation "Qualité" pour ensuite prétendre au classement en catégorie I, catégorie maximale.

Dans cet état d'esprit, il s'est engagé dans une démarche "Qualité", à l'instar de 18 autres OT de Haute-Savoie. La marque retenue est "Qualité Tourisme" considérée comme étant une référence pour les Offices de Tourisme.

Avec l'aide de l'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme), de l'AGEFOS et des bureaux d'étude AVEIS et MAITRES DU REVE, l'Office de Tourisme aspire à optimiser ses prestations, dans des domaines aussi variés que l'accueil des touristes, l'aménagement des locaux, les relations avec les socio-professionnels et les collectivités, la formation des personnels, ou encore le développement durable.

En mai 2012, un diagnostic initial a permis de réaliser un état des lieux du fonctionnement actuel de l'Office de Tourisme par rapport aux exigences du référentiel "Qualité Tourisme". Jusqu'en 2013, un travail visant à optimiser l'ensemble des processus de l'Office de Tourisme sera effectué. Un programme de formation collective permet aux 18 Offices de Tourisme de travailler ensemble autour de 160 critères.

Puis, une visite d'évaluation préalable au passage de la marque est prévue, suivie de l'audit final.

Les personnes référentes de cette opération sont Laurence Pollet et Corinne Vittoz-Duval.

TOURISME

"FAMILLE PLUS, DESTINATION POUR PETITS ET GRANDS" UN LABEL AUQUEL LES FAMILLES PEUVENT SE RÉFÉRER POUR UN SÉJOUR RÉUSSI !

Le label famille plus a été mis en place par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, il est décerné aux stations qui répondent à certaines exigences. Les communes labellisées s'engagent auprès des familles et des enfants pour assurer un accueil de qualité et faire en sorte que leurs vacances soient réussies.



La station de La Clusaz s'est engagée dans cette démarche en faveur de l'accueil des familles et des enfants et cela depuis 2001. Grâce au travail mené par la municipalité, mais aussi par les prestataires de la station, nous avons obtenu en premier lieu, le label "Kid" en 2001 puis le Label "P'tits Montagnards" en 2005 et enfin le label "Famille Plus Montagne" en 2006. Sa mise en place permet aujourd'hui, de garantir aux familles et aux enfants un accueil de qualité.

Le label FAMILLE est décerné pour une période de trois ans. Il est accordé sur dossier de candidature et un audit de contrôle permet de s'assurer que les critères soient bien respectés. Des contrôles intermédiaires et un travail régulier permettent également d'améliorer et d'adapter l'offre destinée aux familles.

Les vacances en famille sont un moment privilégié pour les parents comme pour les enfants : c'est le moment des retrouvailles, du partage et des découvertes à vivre ensemble ou séparément.

6 engagements que la station de La Clusaz se doit de respecter pour l'accueil des petits et grands :

1. Un accueil personnalisé pour les familles,
2. Des animations adaptées pour tous les âges,
3. Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif,
4. Des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément,
5. Tous les commerces et services sous la main,
6. Des enfants choyés par nos professionnels.

Aujourd'hui, les restaurateurs, les hôteliers, les prestataires d'activité sont vivement invités à intégrer la démarche.

Pour déposer un dossier de candidature, merci de contacter la référente sur la station :

Corinne Vittoz Duval : 04 50 32 65 11
c.vittoz@laclusaz.com

LES RENDEZ-VOUS DE CET HIVER

Radikal Mountain

Du 9 au 13 janvier

3^{ème} édition de l'événement international. Etape du Freeride World Qualifier (4 étoiles), cette épreuve de qualification offre un ticket d'entrée au Freeride World Tour. À cette occasion, La Clusaz ouvre les faces enneigées de ses massifs aux meilleurs riders mondiaux pour une semaine de Freeride.



Snow Avant-Première

Du 13 au 15 janvier

C'est le rendez-vous de la presse professionnelle et spécialisée, des testeurs et des magasins : ils viennent chaque année à La Clusaz découvrir et tester "on snow" les nouvelles gammes, en l'occurrence celles de 2013-2014.



Coupe du monde de ski de fond

Les 19 et 20 janvier

Le fabuleux site de ski nordique des Confins accueillera pour la 6^{ème} fois les plus grands champions pour une nouvelle étape de la Coupe du Monde de ski de fond.

Fête du ski

Le 20 janvier

La Fête du Ski, journée internationale des activités neige, propose à tous, débutants et aguerris, de découvrir et profiter des joies de la montagne et du ski dans un esprit festif. Dans le cadre du "Word Snow Day", les stations françaises s'organisent pour valoriser les activités que l'on peut pratiquer à la montagne en hiver. A l'occasion de la Coupe du Monde de ski de fond qui aura lieu le même jour, La Clusaz concentrera ses efforts sur la découverte du ski nordique pour les petits et grands.



Full Moon

Le 26 janvier

(Avancée au 25 si mauvaises conditions météo) : Cette année encore, La Clusaz organise sa célèbre Full Moon Party, et vous propose de skier au clair de lune... Animations sur les pistes et ambiance festive dans les bars et les restaurants d'altitude sont les ingrédients détonants de cette édition 2013 : la fête au rythme de vos skis !

TOURISME

Few Words

Les 2 et 3 février

Diffusion du film de Candide Thovex

Rétro Ski

Le 20 février et le 6 mars

La Clusaz propose un petit voyage dans le temps afin de découvrir les évolutions des sports d'hiver. C'est un spectacle sons et lumières unique qui retrace l'évolution de la glisse, du début du siècle jusqu'à nos jours. Un rendez-vous unique à ne pas manquer !



Carnaval

Le 26 février

Le Carnaval réunit chaque année des milliers de personnes dans les rues du village, et l'évènement est devenu une véritable institution dans les Aravis. C'est une ambiance digne du carnaval de Rio qui s'empare de la station, et tous les habitants sont à la fête !

Tournois des 6 Stations

Du 23 février au 3 mars

Premier concept de rugby sur neige damée. Il se déroulera en marge du tournoi des 6 Nations de rugby pendant la semaine de trêve du tournoi.



SFR Freeskiing Tour

Les 12 et 13 mars

SFR Jeunes Talents Glisse est un dispositif à destination des skieurs freestyle (amateurs ou professionnels) qui leur permet de se confronter aux compétiteurs du moment à l'occasion du SFR Tour, et de bénéficier ainsi d'un tremplin vers une compétition prestigieuse, les Winter X Games Europe. L'étape de La Clusaz récompensera les meilleurs Riders Big Air (discipline Slope style).

Soirée savoyarde

Le 20 mars

Une soirée pour retrouver les traditions ancestrales en compagnie du groupe Folklorique Lou Socali.



Jeux mondiaux militaires de sports d'hiver

Les 26 et 28 mars

Le Conseil International du Sport Militaire organise des événements sportifs pour les forces armées de ses 133 pays membres et a désigné La Clusaz pour accueillir les épreuves de Géant et de Slalom. Les soldats des 4 coins du globe s'affronteront pacifiquement sur les pistes de ski !



Adrénaline Challenge

Les 20 et 21 avril

L'Equipe 24/24 organise pour la 3^{ème} fois à La Clusaz son évènement réunissant sur invitation les meilleurs athlètes issus des disciplines de sports de glisse et extrêmes pour 3 jours d'épreuves. L'évènement est à suivre sur e-adrenaline.fr.

Défi Foly

Les 27 et 28 avril

Pendant 2 jours, ce sont plus de 150 sportifs un peu fous, qui vont tenter la traversée du lac des Confins... à ski !

Evènement incontournable et insolite qui clôt chaque année, depuis 1987, la saison d'hiver à La Clusaz.

BILAN DE L'ÉTÉ AU CLUB DES SPORTS DE LA CLUSAZ

Au niveau sportif, l'été 2012 a débuté avec le traditionnel tournoi de tennis Jeunes FFT du 10 au 20 juillet qui a connu un vif succès avec près de 200 jeunes de 10 à 18 ans (nous avons une fois de plus refusé des inscriptions, les quotas étant atteints). Tous les matchs ont eu lieu sur les terrains de la station. Le niveau était excellent.

Puis, la compétition de parapente Nationale B n'a pu, une nouvelle fois, avoir lieu malgré une date de report. Le "dieu" météo ne joue vraiment pas en notre faveur depuis 3 ans pour cette compétition.

Fin juillet, avait lieu l'épreuve cycliste "la Course de côte du Col des Aravis" qui a connu un nouveau succès (70 participants).

Puis, fin août se déroulait le traditionnel Bélière qui surfe sur la vague de la mode des courses de trail au niveau des coureurs (près de 800 inscrits - nouveau record) et avec toujours autant de randonneurs. La cerise sur le gâteau fut une journée ensoleillée et radieuse, tout cela avec l'aide et le soutien de près de 200 bénévoles, des différents services de la station et des partenaires. La saison sportive du Club des Sports s'est terminée cette année par l'organisation du tournoi de hockey qui a été reprogrammé les 8 et 9 septembre en cours d'été (étant donné que la patinoire était finalement ouverte) ; de très beaux matchs se sont déroulés dans une ambiance de convivialité et de bonne humeur avec les hommes le samedi et les femmes le dimanche. Au niveau de la vie des sections, nous pouvons féliciter l'équipe de tennis qui a été reconstituée cette année et qui a remporté, après des années d'absence, le championnat départemental de sa division. Également, le lancement de la section VTT avec des premiers résultats encourageants.

Au niveau de la gestion des équipements communaux, le bilan final des activités gérées par le Club des Sports est en progression par rapport à l'été dernier qui avait été une bonne saison (+5,4% au final). Il est à noter la légère baisse de fréquentation pour le centre de loisirs "le Village d'Enfants" mais avec un chiffre d'affaires supérieur aux années antérieures (hors 2011). Cet accueil a très bien fonctionné cette année avec les enfants du pays et est en légère baisse au niveau de l'accueil touristique. Il est important de réfléchir à l'évolution de cette structure (capacité d'accueil, locaux...).

Quant au second plus gros pôle d'activité du Club des Sports, l'aire de loisirs du Bélière Club, c'est une saison

d'été record qui a été réalisée grâce à une météo sans trop de précipitations tout au long de l'été. Le tir à l'arc (+21%) et le Big Air Bag (+35%) sont également deux activités importantes de notre gestion. À noter également une très forte progression de la redistribution de la Carte Détente + / Enfants Roi (+30%) ; ces produits sont très adaptés aux attentes de la clientèle.

La prochaine saison d'hiver s'annonce riche en organisation de compétitions (vous pouvez récupérer le calendrier à l'accueil du Club des Sports ou le télécharger sur le site internet : www.club-laclusaz.com).

Espérons de bons résultats de nos jeunes coureurs et n'hésitez pas à soutenir les athlètes du Club des Sports membres des équipes de France :

- ski alpin : Auxane GENAND, Johan CLAREY et Robin BUFFET
- snowboard : Mirabelle THOVEX
- ski freestyle : Anaïs CARRADEUX et Jonathan POLLET VILLARD

Ainsi que tous nos jeunes espoirs qui participeront aux compétitions régionales, nationales et internationales.

LES CHAMPIONS DE LA STATION

Comme chaque année, La Clusaz passe un contrat de partenariat avec des sportifs de haut niveau dont la notoriété est internationale.

La station a renouvelé tous les contrats passés l'année dernière avec :

Nicolas BUISSON # Freestyle

Ses très bons classements lui ont permis de participer aux Winter X Games Europe de Tignes. Pour cette saison, il souhaite faire partie du top 10 en Coupe du Monde et se qualifier aux X-Games.



Robin BUFFET # Ski alpin

Suite à une très bonne prestation sur la coupe d'Europe en slalom, il a été sélectionné pour participer à sa première coupe du monde de ski alpin en slalom. Cet hiver, son objectif est de confirmer en Coupe d'Europe.



SPORT

Anaïs CARADEUX # **Freestyle**

Elle a enchaîné les podiums la saison passée, dont une magnifique troisième place aux X Games Europe de Tignes. Cette saison, elle vise un podium sur les X Games d'Aspen et de Tignes et un classement général AFP.



Johan CLAREY # **Ski alpin**

"Yo" a bien évolué la saison passée, il a été régulier dans le Top 10 (7 fois en 18 courses). Pour 2013 son but est clair : se hisser sur les podiums !



Auxane GENAND # **Ski alpin**

Elle a fait une bonne saison en Géant et quelques bonnes performances en slalom, lui permettent d'être sélectionnée en Equipe de France - Groupe Relève.



Christiane LACOMBE # **Course à pied**

2012 a été son année : elle n'a pas quitté les marches des podiums ! Elle a montré tout son talent lors de la Course des Templiers. Après 8h50 de course, elle termine 11^{ème} au scratch et 1^{ère} en vétéran 2. L'année 2013 s'annonce très prometteuse.



Sébastien MICHAUD # **Freeride**

Blessé en début de saison et ne pouvant plus skier, il a été juge sur le Freeride World tour (FWT). Rétabli en fin de saison, il a tourné 5 épisodes de "Un jour, une ligne" (vidéos dédiées aux plateformes web). On le retrouvera sur le circuit du FWT dès janvier.



Joffrey POLLET-VILLARD # **Freestyle**

Il a gravité la plus haute marche lors du SFR Tour à Tignes. Pour 2013 il souhaite assurer sa place en équipe de France en vue des JO de Sochi, se qualifier pour les XGames d'Aspen et de Tignes.



Mirabelle THOUX # **Snowboard**

Vice championne de France de Half Pipe 2012, chez elle, à La Clusaz. Cette saison, son but est de faire des podiums sur les épreuves de Coupes du Monde.



**On ne change pas
une équipe qui gagne !**

La station a décidé de soutenir également **Mathieu BIJASSON**. Après avoir fait ses preuves dans le monde du freestyle, il s'est orienté vers le freeride avec une très belle saison 2011 / 2012 couronnée par sa première place au FWQ (Freeride World Qualifier), lui ouvrant les portes du très select Freeride World Tour.



**Nous leurs souhaitons
à tous une excellente saison
remplie de podiums et de
bons moments sportifs !**

ROC DES ALPES À LA CLUSAZ

Bonne nouvelle pour les amoureux de VTT : La Clusaz organisera au mois de juin un week-end d'épreuves dans la station. Baptisé Roc des Alpes, ce nouveau rendez-vous se veut sportif mais aussi convivial et familial.

Faisant écho au Roc d'Azur, qui est devenu en l'espace de deux décennies le plus grand rendez-vous mondial de vététistes, le Roc des Alpes mettra en valeur le décor magnifique de la station et de l'ensemble des Aravis.



Dix épreuves, compilant les différentes disciplines du VTT (descente, randonnée et enduro) seront réparties lors des trois jours de compétition. Avec, en bouquet final, une rando gourmande de 25 km le dimanche 16 juin.

Au-delà de son caractère sportif, le Roc des Alpes constituera le rendez-vous obligé de la communauté de VTT. Des animations et des shows spectaculaires permettront aux vététistes et à leurs proches de vivre un week-end familial dans une ambiance festive. Un salon regroupant tous les acteurs du secteur VTT se tiendra également à La Clusaz.

VENDREDI 14 JUIN

Descente : Reconnaissance
Roc Ruelles

SAMEDI 15 JUIN

Descente : Qualification / Finale
XCM 85Km
XC 35Km
Rando All Mountain
Rando 55km

DIMANCHE 16 JUIN

XC 55Km
Enduro 2
Rando gourmande 25Km

Pour plus d'informations,

vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.rocdesalpes.com/fr/homepage.html>

SAMANTHA DAVIES, AMBASSADRICE DE LA CLUSAZ

La station est fière de vous présenter sa nouvelle ambassadrice : Samatha Davies. La navigatrice d'origine britannique, âgée de 38 ans a pris le départ du Vendée Globe le 10 novembre dernier et a porté les couleurs de La Clusaz. Il s'agit d'un tour du Monde en solitaire, sans assistance, sans escale et en passant par les trois grands caps de Bonne Espérance (Pointe de l'Afrique), Leeuwin (Australie) et Horn (Extrémité de l'Amérique du Sud). Seule femme en course pour cette 7^{ème} édition, elle dirige un imoca monocoque de 60 pieds soit 18,28 mètres de long.



Au départ du Vendée Globe, avec Christophe Pollet-Villard

La course a pris fin beaucoup trop tôt pour Samantha. En effet, le 15 novembre elle a "démâté", l'obligeant à abandonner. Elle s'est dirigée vers Madère où elle est arrivée le 17 novembre.

Nous aurons le plaisir de la recevoir à La Clusaz dans le mois de mars. Lors de son séjour, elle a prévu de rendre visite aux enfants de l'école Cité-Notre Dame.

COUPE DU MONDE DE SKI DE FOND

Pour la 6^è fois de son histoire, La Clusaz accueille, les 19 et 20 janvier, la seule étape française du circuit Coupe du Monde FIS de ski de fond. La station sera fidèle à sa réputation d'organisatrice d'événements sportifs, elle pourra compter sur la ferveur de ses centaines de volontaires (près de 350) et milliers de spectateurs pour offrir le plus beau des spectacles. Pendant ce week end nordique, le plateau des Confins accueillera plus de 200 athlètes parmi les meilleurs skieurs de fond au monde et 150 journalistes.

Les épreuves seront réparties comme suit :

Samedi 19 janvier :

- Dames : 10 km classique - Mass start en technique classique
- Hommes : 15 km classique - Mass start en technique classique

Dimanche 20 janvier :

- Dames : Relais 4 x 5 km - Classique pour les deux premiers relayeurs, skating pour les deux suivants
- Hommes : Relais 4 x 7,5 km - Classique pour les deux premiers relayeurs, skating pour les deux suivants



Le ski de fond sera mis à l'honneur dès la mi-janvier. Pour célébrer la discipline et la faire découvrir aux plus jeunes, des animations et initiations seront mise en place au centre du village. La traditionnelle "Ronde Nocturne" (compétition en relais sprint de ski, de fond de nuit dans le village) aura lieu le mercredi 16 janvier. Le public pourra également participer aux entraînements officiels des différentes équipes à partir du 17 janvier.

Pour plus d'informations

<http://www.fis-ccwc-laclusaz.fr/accueil.html>

